

Document de discussion : nouvelle loi sur les terres publiques du Yukon

Gouvernement du Yukon
Mars 2022

1. Introduction

Une nouvelle loi sur les terres publiques du Yukon est en cours de rédaction pour remplacer la législation existante. Le gouvernement du Yukon veut savoir de quelle manière vous utilisez les terres publiques.

Ce document de discussion décrit le contexte général, résume les enjeux et propose des questions dans le but de recueillir des commentaires qui aideront à façonner la nouvelle loi.



Contexte

- Depuis 2003, le gouvernement du Yukon est chargé de l'administration de deux régimes législatifs distincts pour deux types de terres publiques. Ces lois n'ont pas fait l'objet d'un examen approfondi depuis les années 1980.
- Il est nécessaire de moderniser notre législation afin de simplifier et d'améliorer les processus de gestion des terres et la planification à long terme.
- La législation actuelle ne reconnaît pas les accords définitifs conclus avec les Premières Nations du Yukon et ne contient aucune disposition qui appuie les revendications territoriales et la mise en œuvre de l'autonomie gouvernementale.
- Le Yukon couvre une superficie de plus de 482 000 kilomètres carrés dont la plus grande partie est constituée de terres publiques et de terres de Premières Nations visées par un règlement. Seulement 0,06 % des terres du Yukon sont privées.



2. Une nouvelle loi sur les terres publiques

Notre objectif est d'élaborer une loi sur les terres publiques du Yukon qui sera plus à jour, qui assurera une nouvelle approche de la gestion des droits de surface et mettra l'accent sur une démarche intégrée de gestion des terres au Yukon. Les ententes définitives avec les Premières Nations doivent aussi être reconnues dans un but de collaboration pour la gestion quotidienne des terres en vertu de la nouvelle loi.

Principes directeurs

Efficience : Harmoniser les lois et les mécanismes existants en matière de gestion des ressources, notamment la planification de l'aménagement à l'échelle locale et régionale.

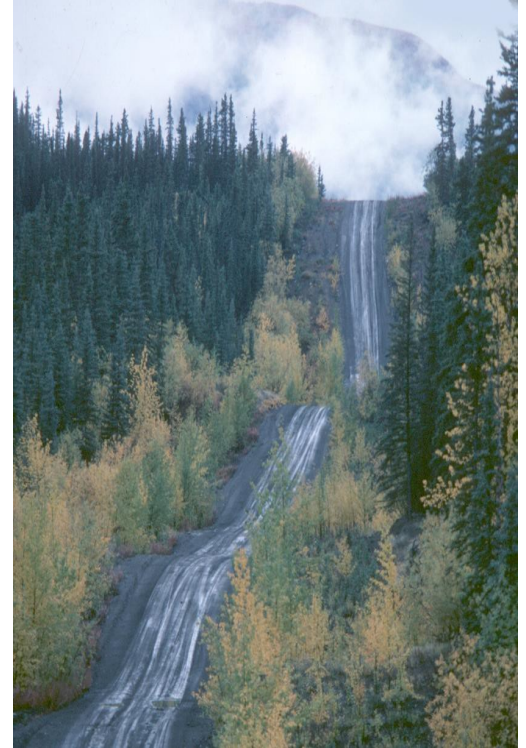
Anticipation et adaptation : Être suffisamment souple pour répondre aux besoins futurs, mais assez détaillée pour continuer à répondre aux besoins actuels de la population du Yukon en matière de terres.

Coopération et collaboration : Intégrer les valeurs communes avec les Premières Nations et prévoir les possibilités de gestion collaborative, de renforcement des capacités et de partage des coûts.

Innovation : Élaborer une nouvelle trousse d'outils permettant de remédier aux problèmes actuels et offrir la souplesse nécessaire pour relever les défis futurs.

Équité : Favoriser l'importance de l'impartialité et du respect de tous les Yukonnais. La nouvelle loi sur les terres publiques du Yukon devrait être adaptative, exhaustive, claire et réaliste.

Pour atteindre l'objectif de modernisation des activités de gestion des terres au Yukon, la nouvelle loi intégrera des processus administratifs simplifiés et des pratiques exemplaires pour inclure des programmes de coopération et des initiatives d'administration conjointe avec d'autres gouvernements.



Question :

- Quels sont les principaux objectifs et priorités qui devraient orienter notre vision d'une loi sur les terres publiques du Yukon?

3. Achat et vente

Contexte

L'aliénation consiste à vendre des terres ou à les donner à bail, à accorder des emprises et à transférer des terres. Elle comprend aussi les processus de demande et de révision connexes. L'aménagement de lotissements est un autre volet important des aliénations. La manière dont ces aliénations sont administrées se répercute sur toute la gamme des utilisations et des occupations du territoire dans l'entière des terres publiques, tant au sein des collectivités que dans l'arrière-pays.

Le champ d'application d'une nouvelle loi sur les terres publiques du Yukon sera vaste et complexe. Une loi d'une aussi grande portée devra tenir compte de tout un éventail de besoins et de valeurs communautaires, notamment grâce à une planification efficace et à une gestion durable de l'aménagement des lotissements, qui tiendra compte des terres visées par un règlement et des territoires voisins.



En bref :

- La Direction de la gestion des terres traite chaque année une grande variété de demandes, depuis les permis d'exploitation de carrières jusqu'aux demandes de permis, de baux ou de titres fonciers.
- La population du Yukon grandit, et la demande pour l'aménagement de lotissements se fait pressante dans des villes comme Dawson, Carmacks et Whitehorse, et leurs environs.

Questions :

- Quels besoins et possibilités d'avenir faut-il prendre en considération dans le cadre de la gestion des terres dans les collectivités et les municipalités du Yukon?
- Quel est le rôle des terres publiques dans la santé économique, sociale et culturelle ainsi que dans le mode de vie de votre famille au sein de votre collectivité ou municipalité?
- De quels autres facteurs importants faut-il tenir compte lorsqu'on discute de la vente ou de la cession à bail de terres publiques?
- Comment pouvons-nous encourager et soutenir des initiatives privées et des projets autochtones d'aménagement des terres?

4. Aménagement durable des terres publiques de l'arrière-pays

Les terres publiques de l'arrière-pays sont essentielles pour la culture, la subsistance, la santé et la prospérité de toute la population yukonnaise. Les Yukonnais utilisent ces terres pour une multitude d'activités commerciales ou non commerciales ainsi que pour des activités de loisir dont il faut tenir compte dans la gestion du territoire.

Les terres publiques de l'arrière-pays sont toutes les terres non incluses dans les lotissements et les terres zonées. Les activités d'utilisation et d'occupation des terres publiques comprennent notamment les gîtes et le tourisme d'aventure, les infrastructures comme des tours de télécommunications, l'industrie lourde (exploitation minière, pétrolière ou gazière) ou les infrastructures d'énergie renouvelable.

Souvent, un type d'utilisation des terres publiques de l'arrière-pays aura des conséquences sur un autre, par exemple la construction de nouveaux logements donnera lieu à l'instauration d'une zone où la chasse est interdite.

Une loi sur les terres ancrée dans la société actuelle doit établir des normes claires d'attribution, de transfert, d'utilisation et de gestion des droits de propriété, et préciser la durée des droits fonciers (à court ou à long terme). Les droits fonciers peuvent inclure diverses mesures temporaires ou permanentes autorisant l'utilisation et l'occupation des terres publiques.

En bref :

- Une personne peut camper temporairement sur une terre publique à des fins de loisir sans permis à condition que l'endroit ne constitue pas son lieu d'habitation principal.
- Il y a actuellement au Yukon environ 500 occupants non autorisés sur des terres publiques.
- Il est permis de tracer un sentier sur une terre publique sans demander d'autorisation si sa largeur n'excède pas 1,5 mètre et si aucun arbre n'est coupé.
- Il arrive fréquemment que différentes activités soient exercées dans les mêmes secteurs des terres publiques, par exemple le piégeage et l'exploitation d'une pourvoirie, ou encore l'exploitation minière et le tourisme.

Questions :

- Quels sont les principaux aspects de votre mode de vie qui dépendent de l'accès aux terres publiques dans l'arrière-pays?
- De quels facteurs faut-il tenir compte pour que ces terres répondent le mieux possible à vos besoins?
- De quels facteurs faut-il tenir compte pour faire en sorte que ces terres restent accessibles à tous les Yukonnais?
- Avez-vous des objections particulières quant à l'utilisation actuelle des terres publiques de l'arrière-pays, ou des commentaires sur la manière dont elles devraient ou ne devraient pas être utilisées?
- Comment pouvons-nous garantir que la grande variété d'activités commerciales et récréatives sur ces terres se poursuive, tout en gérant les conflits possibles entre les divers usages qui en sont faits?

5. Protection de l'environnement et du patrimoine

Contexte

La protection de l'environnement, la gestion et la planification dans le cadre d'une nouvelle loi sur les terres publiques du Yukon doivent être correctement harmonisées avec d'autres lois et règlements connexes. La préservation du patrimoine peut être touchée par l'utilisation et l'aliénation des terres, et elle peut entrer en ligne de compte dans l'évaluation de cette utilisation des terres au Yukon.



En bref :

- En vertu de la *Loi sur le patrimoine historique*, les biens archéologiques ou paléontologiques qui ont un intérêt historique, culturel et paléontologique, ainsi que les biens de plus de 45 ans sont considérés comme des biens historiques, culturels et paléontologiques protégés sur les terres publiques.
- Avec la croissance de la population yukonnaise et l'usage accru des terres publiques qui en découle, les effets indésirables causés par la présence de sentiers, de routes et par le nombre croissant d'utilisateurs soulèvent des inquiétudes.
- L'adoption de règlements sur les véhicules hors route et les routes d'accès, le processus régional et local d'aménagement du territoire, ainsi que la création d'habitats protégés ont permis de calmer les inquiétudes quant à la protection de l'environnement au Yukon et viendront renforcer les règlements afférents à une nouvelle loi sur les terres publiques du Yukon.
- Il existe plus de 3 500 sites historiques documentés au Yukon, entre autres des cabanes, des caches, des pistes patrimoniales, des lieux de sépulture, des ponts et des biens historiques abandonnés sur place.

Questions :

- Quelles mesures faudrait-il envisager pour que les terres publiques de l'arrière-pays soient adéquatement protégées de la dégradation environnementale et que l'accès se fasse de manière responsable aujourd'hui et dans le futur?
- Croyez-vous que les routes récemment tracées dans ces terres sont gérées de manière à protéger l'environnement? Si ce n'est pas le cas, quelles solutions pourrait-on apporter à ce problème?
- Selon vous, quels sont les obstacles à la protection des ressources patrimoniales sur les terres du Yukon?

6. Envoi de commentaires

Veillez répondre au sondage en ligne au Yukon.ca/fr/loi-sur-les-terres.

Ou faites parvenir vos commentaires écrits en ligne ou par la poste au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources :

Adresse postale : Michael Draper
Conseiller juridique et négociateur
Énergie, Mines et Ressources
Gouvernement du Yukon
300, rue Main, bureau 320 (3^e niveau, édifice Elijah-Smith)
Whitehorse (Yukon) Y1A 2B5

Téléphone : 867-667-3185 (à Whitehorse)
Sans frais à l'extérieur de Whitehorse : 1-800-661-0408, poste 3185
Courriel : Michael.Draper@yukon.ca

Envoyez vos commentaires au plus tard le **30 avril 2022**. Toutes les informations que vous soumettez sont confidentielles. Tout ce que vous nous dites est protégé en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et de la *Loi sur les statistiques*. Si vous éprouvez des difficultés à nous faire parvenir vos commentaires, veuillez communiquer avec :

Michael Draper
Conseiller juridique et négociateur
Énergie, Mines et Ressources, gouvernement du Yukon
Téléphone (à Whitehorse) : 867-667-3585
Sans frais à l'extérieur de Whitehorse : 1-800-661-0408, poste 3185
Courriel : Michael.Draper@yukon.ca

Vous pouvez à votre guise ajouter des commentaires, sauter des questions ou signaler des sujets qui sont importants pour vous. Ce document ne peut décrire de manière exhaustive la complexité et l'ampleur de la question de la gestion du territoire. Il a pour but de recueillir une grande diversité de points de vue et d'expériences des parties intéressées qui enrichira un processus collectif et rigoureux d'élaboration d'une nouvelle politique.



7. Prochaines étapes

Les commentaires sur ce document de discussion orienteront la démarche envisagée de rédaction d'une nouvelle loi sur les terres et feront en sorte que cette dernière serve au mieux les intérêts des Premières Nations du Yukon et de toute la population yukonnaise.

Nous résumerons tous les commentaires recueillis au cours de cette consultation dans un document de synthèse.

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de nous aider à améliorer la gestion des terres au Yukon.

